



Pension alimentaire que je verse tout les mois pour notre fille

Par **bodin david**, le **13/04/2017** à **11:46**

bonjour j aurai une question a poser concernant la pension alimentaire que je verse 106 EURO PAR MOIS a mon ex compagne pour notre fille de 8 ans
Nous avons eu un jugement qui a etait fait en 2012 je verse a madame tout les mois une pension alimentaire je voudrait savoir si en dehors de la pension elle a le droit de me reclamer le surplus pour la cantine l etude surveiller et le centre aere car depuis je lui verse en plus de la pension a t elle le droit IL EST STIPULER SUR LE JUGEMENT PENSION ALIMENTAIRE DE 100 EURO PAR MOIS POUR L ENTRETIEN ET L EDUCATION DE NOTRE FILLE
MERCI D AVANCE